

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Consultations sur le processus de révision du CAD**

Le présent document contextualise les consultations menées dans le cadre de la révision du CAD avec les partenaires extérieurs. Les membres du CAD ont approuvé le présent document ainsi que sa déclassification par procédure écrite le 7 avril 2026.

**JT03584898**

## *Consultations sur le processus de révision du CAD*

1. La révision du CAD couvre un large éventail de domaines de fond, qui devront tous faire l'objet d'un examen approfondi, de consultations, de décisions et d'une mise en œuvre appropriés. Dans certains domaines, des avancées rapides pourront être possibles, tandis que d'autres résultats nécessiteront davantage de temps pour se concrétiser.
2. La vision clé de la révision du CAD reste d'examiner attentivement et d'améliorer notre rôle, nos outils et nos partenariats, à la lumière des profonds changements géopolitiques et géoéconomiques en cours et de la façon dont ces changements affectent l'écosystème de la coopération internationale pour le développement, dont le CAD est un élément important. Ce faisant, nous devons étudier tous les changements nécessaires pour mieux répondre aux besoins de financement et de développement des pays partenaires et pour le faire de manière ouverte et inclusive, de manière à ce que le CAD soit apte à remplir sa mission et à son avenir.
3. Mieux répondre aux besoins des pays partenaires constitue une priorité, que la révision du CAD entend concrétiser en fournissant des informations et des données plus prévisibles et davantage tournées vers l'avenir, en tirant mieux parti des données et éléments factuels existants, et en produisant des résultats plus accessibles, plus digestes et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.
4. La révision porte également sur la manière dont l'APD s'articule avec les autres apports de financement à l'appui du développement. Elle vise à élaborer un cadre stratégique et un outil d'analyse afin d'évaluer la valeur ajoutée de l'APD par rapport à la totalité du financement net du développement dans les pays partenaires, et à orienter une allocation de l'APD plus stratégique et plus catalytique entre les différents objectifs et instruments.
5. Faisant fond sur la décision prise l'année dernière de renforcer le processus de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD, telle qu'approuvée officiellement et présentée à la Réunion à haut niveau du CAD de mars 2025, la révision vise également à approfondir ce volet en s'attachant aux critères de retrait des pays bénéficiaires de l'APD, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la vulnérabilité et à la fragilité, et en s'engageant à accompagner la transition de développement des pays. Parmi les nouveaux éléments étudiés figure l'ajout d'indicateurs liés à la vulnérabilité, tout en conservant l'indicateur du RNB par habitant comme déclencheur.
6. Afin de donner suite à l'ambition du CAD de devenir plus ouvert et plus inclusif, ainsi qu'à l'élargissement de son engagement avec d'autres fournisseurs de coopération pour le développement, des pays partenaires et d'autres parties prenantes, plusieurs options sont à l'étude, notamment la mise en place d'une caisse de résonance des partenaires pour un retour d'information externe continu (en s'appuyant sur l'expérience du Groupe APG), un cadre pour des consultations plus systématiques et formalisées sur les instruments normatifs émergents du CAD (recommandations, déclaration, lignes directrices, orientations, etc.), et une stratégie de communication actualisée.
7. Dans l'annexe, chacun des quatre axes de travail de la révision du CAD présente l'état d'avancement de ses travaux ainsi qu'une liste de questions proposées à l'attention des autres fournisseurs, des partenaires et des parties prenantes concernées. Les contributions et retours reçus seront synthétisés et pris en compte dans le cadre des discussions en cours au sein de chacun des axes de travail.

## Annexe : Contributions des axes de travail du CAD

### 1. Axe de travail n° 1 : Améliorer la qualité, la transparence et l'actualité des données sur l'APD et les autres apports publics et privés

#### Éléments nouveaux et état d'avancement succinct des travaux relatifs aux axes de travail

Sur la base des cinq priorités de l'axe de travail n° 1 :

#### 1. *Répondre aux besoins des pays partenaires*

Les éléments émergents sont les suivants :

- Large consensus sur la **consultation systématique et structurée** avec les pays partenaires (Éthiopie, Nigéria, par exemple) afin d'aligner les données sur les besoins réels en matière de planification et de budgétisation.
- Des données probantes attestent clairement des **lacunes en matière d'actualité, de granularité et d'exploitabilité** des données actuelles du CAD pour les systèmes nationaux.
- Une demande croissante de **prévisibilité, d'informations prospectives** et de normes harmonisées en matière d'établissement de rapports.

Sens de l'orientation :

- S'orienter vers des **mécanismes de consultation formels** (par exemple, groupe consultatif de partenaires, consultations intégrées).
- Donner **la priorité aux ajustements des normes et processus relatifs aux données induites par la demande**, tout en préservant la gouvernance du CAD.

#### 2. *Un CAD tourné vers l'avenir*

Éléments émergents :

- Large adhésion à l'amélioration de la **prospective, de la prévision et de l'analyse de scénarios**, en particulier en lien avec les projections de l'APD.
- Reconnaissance du fait que les résultats doivent être **concis, pragmatiques et liés à la prise de décision** (par exemple, tableaux de bord, synthèses de scénarios).

Sens de l'orientation :

- Intégrer la prospective dans les processus réguliers du CAD, en veillant à ce que la **valeur ajoutée soit clairement établie**.
- Mettre à profit les ensembles de données existants et les mécanismes de projection volontaire de l'APD pour éviter des contraintes supplémentaires.

#### 3. *Mieux tirer parti des données factuelles et des éclairages du CAD sur l'environnement extérieur*

Éléments émergents :

- Les membres soulignent la nécessité d'**examiner et de mieux exploiter les actifs de données existants du CAD (quantitatifs et qualitatifs)**, en explicitant plus clairement la manière dont les données sont utilisées dans les contextes nationaux.

- Demande d'éclaircissements sur la manière dont les **données externes** (y compris les fournisseurs non membres du CAD et les typologies thématiques/nationales) devraient éclairer l'analyse.

Sens de l'orientation :

- Renforcer la cohérence analytique **en cartographiant et en rationalisant** les données existantes.
- Améliorer les liens entre les données factuelles du CAD, les processus d'élaboration des politiques et les priorités des pays partenaires.

#### 4. *Exploiter tout le potentiel des technologies numériques*

Éléments émergents :

- Forte Éléments émergents convergence de vues autour de la priorité donnée à **l'amélioration de l'accessibilité et de la facilité d'utilisation** (tableaux de bord, interfaces plus claires, métadonnées).
- **L'extraction de données fondée sur l'IA** est considérée comme l'investissement à court terme ayant le plus d'impact.
- L'interopérabilité avec l'IITA et le TOSSD est considérée comme essentielle mais nécessite des voies techniques plus claires.

Sens de l'orientation :

- Travail numérique séquentiel : **gains rapides** → **interopérabilité** → **outils avancés** (y compris IA et géospatial).
- Veiller à ce que les innovations technologiques s'accompagnent d'une **forte assurance qualité et d'une charge déclarative réduite au minimum**.

#### 5. *Une communication plus stratégique des données*

Éléments émergents :

- Appel à des résultats plus accessibles, plus digestes et plus conviviaux, notamment via des tableaux de bord améliorés.
- Reconnaissance de l'importance de la communication pour la **redevabilité, la légitimité et la visibilité**.

Sens de l'orientation :

- Évoluer vers un modèle de communication axé sur la **clarté, la transparence et la cohérence narrative**.
- Améliorer l'alignement entre les produits du CAD afin d'assurer la cohérence des messages.

#### Trajectoire globale de l'axe de travail n° 1

L'axe de travail n° 1 converge vers un écosystème de données du CAD **réactif aux besoins des partenaires, modernisé sur le plan technologique, cohérent sur le plan analytique et communicatif sur le plan stratégique**, tout en restant attentif aux limites de la gouvernance et à la charge de notification.

***Questions pour les consultations :***

1. Comment votre pays/institution s'appuie-t-il(elle) actuellement sur les données et les éléments factuels du CAD ? Selon vous, quels en sont les principaux points forts ? Avez-vous identifié des lacunes ou des limites particulières ?
2. Dans quels domaines spécifiques serait-il souhaitable de renforcer la voix des pays partenaires dans la conception ou la gestion des actifs de données et d'éléments factuels du CAD ?
3. À quoi pourraient ressembler, concrètement, des dispositifs pratiques visant à renforcer l'engagement des pays partenaires au sein de l'écosystème de données et d'éléments factuels du CAD ?

## 2. Axe de travail 2 : Rôle de l'APD dans la totalité des apports de financement à l'appui du développement

### Éléments nouveaux et état d'avancement succinct de l'orientation des éléments des axes de travail :

L'axe de travail n° 2 répond à une question centrale à laquelle sont confrontés le CAD et la communauté du développement au sens large :

**Comment l'APD peut-elle être utilisée de la manière la plus efficace et le plus catalytique possible au sein de l'écosystème plus large du financement du développement à l'appui des priorités et des stratégies définies au niveau national par les pays partenaires en matière d'impact sur le développement durable ?**

L'objectif général est d'aider les pays partenaires et les fournisseurs en leur fournissant une analyse stratégique et complète de la façon dont l'APD, en particulier, et d'autres financements à l'appui du développement, sont les mieux placés pour élargir l'accès des pays partenaires à des financements de qualité à l'appui du développement. Ces travaux reconnaissent que les résultats en matière de développement dépendent non seulement de la quantité de financement concessionnel (APD), mais aussi de sa qualité et de ses motivations stratégiques – et, en définitive, de la manière dont il apporte une valeur ajoutée et catalyse d'autres financements internationaux et nationaux à l'appui du développement au service de trajectoires de développement durable, de la résilience et de la prospérité.

La réalisation de cet objectif devrait, à son tour, contribuer à renforcer – et à reconstituer – le soutien politique à l'APD à un moment où celle-ci est soumise à une pression croissante pour démontrer sa pertinence aux niveaux national et international. L'approche centrée sur les pays renforcera les partenariats du CAD et contribuera à rétablir la confiance dans la coopération pour le développement.

### Éléments nouveaux :

**Un cadre stratégique pour situer et analyser la valeur ajoutée de l'APD par rapport à la totalité du financement net du développement dans chaque pays partenaire.**

Cette focalisation sur le point de vue des pays partenaires plutôt que sur celui des fournisseurs et sur la totalité des apports et sorties de fonds à l'appui du développement plutôt que sur un suivi étroit de l'APD représente un changement de paradigme pour le CAD. Elle encouragera une affectation plus stratégique de l'APD en fonction des besoins et des priorités de chaque pays en matière de développement, de sa marge de manœuvre budgétaire, de la disponibilité des ressources intérieures pour le développement national et de l'accès à des investissements durables à long terme et abordables.

L'approche centrée sur les pays proposée devrait également renforcer l'impact, l'additionnalité et le rôle de catalyseur de l'APD, une ressource rare et sans équivalent, par rapport à tous les autres apports de financement à l'appui du développement. La planification et l'affectation budgétaires des membres du CAD pourront s'appuyer sur des données et des analyses concernant :

1. l'éventail des ressources publiques et privées disponibles dans un pays (par exemple, les financements publics, l'investissement direct national et étranger, les envois de fonds des travailleurs émigrés) ;
2. le rôle de l'APD pour remédier aux contraintes structurelles, et pour fournir et catalyser des ressources là où elles sont le plus nécessaires et où les financements privés sont moins susceptibles d'être investis ; et
3. les contraintes budgétaires et d'endettement qui déterminent les options de financement des pays.

## Sens de l'orientation

### Quatre éléments constitutifs d'un nouveau cadre stratégique du CAD pour l'APD en lien avec d'autres apports de financement du développement :

1. **Élaboration d'un outil d'analyse du financement net du développement (FND)** qui fournit aux membres et aux partenaires des données et des éléments factuels complets et actualisés permettant de situer l'APD dans le profil de financement net du développement des pays partenaires (en tenant compte à la fois des entrées et des sorties de fonds, y compris du coût de la dette et de son service).
2. **Orientations sur le rôle stratégique et catalyseur de l'APD, ainsi que sur son efficacité**, en lien avec la panoplie d'outils plus large du financement du développement. En s'appuyant sur l'analyse de l'outil de financement du développement national, les orientations préciseront comment l'APD peut être efficace et avoir un effet catalyseur sur l'ensemble des objectifs et des instruments, en fournissant des données factuelles et des exemples de bonnes pratiques.
3. **Amélioration de la mesure, de la transparence et de la redevabilité des financements concessionnels internationaux** qui parviennent aux pays partenaires, en réponse à l'appel lancé à Séville en faveur d'une APD plus importante et de meilleure qualité qui puisse être programmée au niveau des pays et alignée sur les priorités nationales en matière de développement durable. Cela pourrait prendre la forme d'une mesure modernisée de l'aide-pays programmable afin de donner une représentation plus juste de ce qui est reçu (par exemple, inclure les apports humanitaires et certains apports multilatéraux).
4. **Un plan d'action pour un soutien de l'APD ayant un impact plus fort afin de mobiliser des ressources privées, intérieures et commerciales** pour des trajectoires de développement durable et des avantages mutuels.

L'axe de travail 2 consistera à développer ces composantes de manière consultative en élaborant des notes conceptuelles et méthodologiques, et en organisant des consultations au niveau des pays sur la façon dont l'APD s'inscrit dans le cadre d'autres formes de financement du développement et apporte une valeur ajoutée par rapport à ces autres formes de financement.

### Questions pour les consultations :

1. À votre avis, quelle serait l'utilité du cadre stratégique proposé centré sur les pays partenaires pour :
  - situer et analyser la valeur ajoutée (actuelle et potentielle) de l'APD par rapport à la totalité du financement net du développement dans le pays ; et
  - mieux comprendre le fonctionnement de l'écosystème du financement du développement au niveau des pays ?
2. L'ensemble de mesures proposé offre-t-il une base crédible pour tirer parti de l'avantage comparatif du CAD et renforcer encore la valeur ajoutée et l'intégrité de l'APD dans le paysage évolutif de la coopération pour le développement ?
3. À votre avis, dans quels domaines l'APD peut-elle faire la plus grande différence au sein du système plus large de financement du développement ?

### 3. Axe de travail n° 3 : Éligibilité des pays et processus de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD

Fin 2025, le CAD a décidé de réexaminer le critère de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD et de suspendre les retraits pendant la durée de cette révision. Depuis de nombreuses décennies, l'éligibilité des pays à l'APD est déterminée uniquement sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant (voir Encadré). Dans le cadre de la réforme des critères menée au titre de la Révision du CAD, le Comité a pris acte de l'opinion de longue date de nombreux partenaires selon laquelle le RNB par habitant ne constitue plus, à lui seul, un baromètre suffisant de l'état de préparation au retrait. Il est également largement admis que le retrait doit rester fondé sur des règles, transparent et prévisible, tout en reflétant plus fidèlement l'état réel de préparation des pays à s'engager dans une transition hors des financements concessionnels. En outre, l'absence de prise en compte des vulnérabilités ou de circonstances propres au contexte, telles que l'accès à des financements alternatifs, peut faire peser des risques sur la soutenabilité du retrait.

L'axe de travail n° 3 a examiné un éventail d'options visant à réformer le critère d'éligibilité à l'APD. Les points de vue convergent vers une orientation de réforme qui maintient le RNB par habitant comme déclencheur d'une décision de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD, tout en renforçant le processus au moyen d'un ensemble restreint et complémentaire d'indicateurs supplémentaires. Ces indicateurs visent à prendre en compte des dimensions non monétaires, y compris les vulnérabilités, afin d'éclairer une prise de décision plus solide en matière d'éligibilité à l'APD. Une préférence émergente se dessine en faveur d'un modèle dans lequel le RNB amorce le processus, tandis que des indicateurs complémentaires éclairent, sans s'y substituer, la prise de décision du CAD.

Les membres ont exprimé une prudence générale à l'égard des indices composites, privilégiant des indicateurs simples pouvant être appliqués de manière cohérente d'un pays à l'autre. Ils se sont engagés à poursuivre l'examen d'un sous-ensemble concis d'indicateurs couvrant les grands thèmes suivants : les contraintes financières ; l'accès aux marchés ; la vulnérabilité économique structurelle ; la vulnérabilité climatique et environnementale ; certains aspects de la vulnérabilité sociale et des inégalités ; et les conflits. Le soutien est le plus marqué s'agissant de la vulnérabilité climatique et environnementale, ainsi que de la vulnérabilité économique et financière, tandis que les avis demeurent plus partagés quant au rôle des indicateurs liés à la vulnérabilité sociale et aux inégalités.

Plusieurs options complémentaires restent à l'examen. Des périodes de transition conditionnelles pourraient permettre d'atténuer la sortie de l'éligibilité à l'APD dans des circonstances exceptionnelles, tandis que la mise en place de guichets spécifiques pour certains groupes suscite un appui mitigé en raison de préoccupations liées à l'égalité de traitement. Les membres ont également souligné l'importance d'assurer la cohérence avec les approches des banques

#### Éligibilité des pays et processus de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD

La [Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD](#) recense les pays et territoires qui sont éligibles à l'aide publique au développement (APD). Ces pays et territoires comprennent l'ensemble des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant tel que publié par la [Banque mondiale](#), à l'exception des anciens membres du G8, des membres de l'Union européenne, ainsi que des pays dont la date d'adhésion à l'Union européenne est confirmée. La Liste comprend également l'ensemble des pays les moins avancés (PMA) tels que définis par les [Nations Unies \(ONU\)](#).

Lorsqu'un pays dépasse le seuil de revenu élevé tel que défini par la Banque mondiale, sur la base du RNB par habitant, pendant trois années consécutives, il est retiré de la Liste du CAD, sous réserve d'un consensus entre les membres du CAD, avec effet au début de l'année civile suivant la prise de décision par le CAD.

Cela n'empêche pas en soi les membres du CAD de continuer à fournir des financements concessionnels au pays concerné, mais les apports ne peuvent plus être notifiés à l'OCDE au titre de l'APD. Cette situation peut toutefois constituer un facteur dissuasif, par exemple dans les pays où la législation nationale limite certaines lignes budgétaires à l'APD sur la base de la Liste du CAD, ou dans ceux qui se sont fixé un objectif de fourniture d'APD en pourcentage de leur RNB.

multilatérales de développement et des Nations Unies, et de veiller à ce que le retrait de la Liste ne soit pas synonyme de désengagement.

### **3.1. Questions pour les consultations :**

1. Êtes-vous favorable à un modèle qui conserve le RNB par habitant comme déclencheur de la décision de retrait de la Liste des bénéficiaires de l'APD, tout en le complétant par un ensemble restreint d'indicateurs supplémentaires ?
2. Quels thèmes et indicateurs de vulnérabilité vous paraissent les plus pertinents pour évaluer l'état de préparation au retrait au-delà du niveau de revenu, et lesquels sont suffisamment robustes et opérationnellement applicables dans l'ensemble des pays ?
3. Tous les pays devraient-ils être évalués à l'aide du même ensemble d'indicateurs, ou conviendrait-il d'introduire une différenciation pour certaines catégories spécifiques ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités cette différenciation devrait-elle s'appliquer ?
4. Compte tenu du processus de retrait renforcé du CAD, quelles autres mesures pourraient permettre d'assurer que le nouveau cadre de retrait soit prévisible et gérable pour les pays partenaires, en particulier ceux s'approchant des seuils de retrait, et d'éviter des « falaises financières » abruptes ?
5. Comment le CAD peut-il au mieux assurer la cohérence avec les approches des banques multilatérales de développement et des Nations Unies en matière d'éligibilité et de vulnérabilité, tout en maintenant un cadre de retrait simple, transparent et prévisible ?
6. Comment le CAD peut-il au mieux associer des partenaires extérieurs au Groupe consultatif de partenaires ?

## 4. Axe de travail n° 4 : Méthodes de travail du CAD

### 4.1. Éléments nouveaux et état d'avancement succinct de l'orientation des travaux

Le CAD souhaite se montrer plus ouvert et plus inclusif à l'égard d'un éventail de parties prenantes, en particulier les pays partenaires en développement, afin de veiller à ce que ses travaux répondent aux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Pour ce faire, le CAD élabore actuellement un ensemble d'options visant à renforcer ses interactions avec les non-Membres, à accroître la transparence et à identifier des solutions de gouvernance susceptibles d'améliorer l'inclusivité du Comité.

Le Comité étudie un ensemble d'options, qui comprennent actuellement notamment :

- des réunions du CAD plus ouvertes afin d'élargir la participation et l'engagement ;
- une déclassification plus systématique des documents des réunions du CAD ;
- une consultation plus systématique sur les recommandations d'orientation émergentes, afin de veiller à ce qu'elles soient réactives, adaptées à leur objectif et qu'elles intègrent les retours d'information tout au long du processus d'élaboration ;
- la mise en place d'une « caisse de résonance » des partenaires pour un retour d'information externe continu ;
- un nouveau modèle de communication visant à mieux faire connaître l'offre du CAD et à soutenir le retour d'information et le dialogue ;
- un accord sur le fait qu'à l'avenir, les Présidents du CAD devraient diversifier les effectifs de leur bureau.

D'autres idées sont également à l'étude, mais n'ont pas encore été examinées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la cohérence des politiques et de l'engagement au sein de l'OCDE, ainsi que la révision du nom et de l'identité visuelle du Comité afin de mieux refléter l'orientation actuelle des travaux du CAD.

Ces propositions continueront d'être affinées en tenant compte des retours issus des consultations avec les partenaires, notamment des échanges intervenus dans le cadre de l'ECOSOC, et en s'alignant sur les options émergentes issues des autres axes de travail.

### 4.2. Questions pour les consultations

- Seriez-vous favorable à un engagement plus systématique avec le CAD ? Dans l'affirmative, comment le CAD pourrait-il devenir un forum plus inclusif ? Comment concevoir cet engagement de manière à ne pas mobiliser de façon excessive les ressources de votre système ?
- Existe-t-il, selon vous, des évolutions de la gouvernance du CAD qui permettraient de renforcer l'engagement avec le Comité et ses membres, par exemple en ce qui concerne les formats des réunions, la participation aux réunions et/ou la disponibilité des documents ? Que pensez-vous des options actuellement envisagées pour améliorer l'inclusivité du Comité ?
- Identifiez-vous des risques de chevauchement avec d'autres organisations internationales ? Le cas échéant, lesquelles, et comment pourrait-on rationaliser les dispositifs existants et améliorer la cohérence ?